

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Demande d'ouverture d'une ancienne carrière par approfondissement sous extension de surface

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° E. 2021-230 en date du 25 Aout 2021 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : du LOT

## Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. CARLES Guy qualité Retraité

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du samedi 2 Octobre 21 au Vendredi 2 Novembre 21

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de Carennac

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de : Betaille, Vayrac, Flouzac, Tauriac, Rieus + site internet de la Préfecture du Lot

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Carennac - Le Bourg - 46110 Carennac

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : La mairie de Carennac

\_\_\_\_\_

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la

préfecture de chaque département concerné.

\_\_\_\_\_

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Samedi 2 Octobre 2021 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les Vendredi 8 Octobre 2021 de 15h à 18h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les Lundi 18 Octobre 2021 de 13h à 16h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les Mardi 2 Novembre 2021 de 9h à 12h et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 2 octobre de 9 heures à 12 heures

Observations de M<sup>(M)</sup>

① Jean François FRAYSSÉ, Melva MAX  
Dépot d'une Pétition.

1 Octobre 2021

1/2

Cher Monsieur le Commissaire Enqueteur,

Nous, habitants de Juan Le Patre, Les Arses, Las Combettes et autres résidents proches du projet de la réouverture de la carrière de la Pasquie refusons ce projet.

Nous pensons que le flux actuel des camions sur la route est déjà suffisant et le niveau de nuisance est trop important. Notre route communale n'est pas adaptée pour cette activité et la départementale empruntée et déjà bien dégradée. La sécurité routière autant sur notre voie communale que sur la départementale n'est pas assurée.

Aussi, nous trouvons que nos habitations perdent de leur valeur a chaque nouveau projet nuisible dans notre environnement. Nos maisons et propriétés sont nos seules richesses et l'héritage que nous laisserons à nos enfants.

Parmi nous il y a trois résidences touristiques et une exploitation de plantes aromatiques dont les visites augmentent chaque année. Nous sommes tous résidents à l'année et très soucieux de l'amélioration de notre habitat et de notre environnement.

Enfin, notre inquiétude va aussi vers notre commune qui elle aussi perd de sa valeur et sa beauté par ce trafic routier exagéré, la poussière et le bruit. En plus, il y a le fait que ces poids lourds, roulant très vite, posent un problème de sécurité pour nos familles et les touristes en visite. Le label et la vie touristique de notre commune sont déjà compromis.

Nous estimons que l'activité commerciale actuelle est suffisamment importante et nous contestons ce projet visant à augmenter les nuisances qui en découlent.

Soyez assuré de nos sentiments respectueux,

<u>Famille</u>	<u>Adresse</u>	<u># occupants</u>	<u>signature</u>
Gaucher	la Boirie	2	
Frayse	Cas Combettes	2	
BESSON	Broche	2	
CAYRE	Broche	2	

2/2

<u>Famille</u>	<u>Adresse</u>	<u># occupants</u>	<u>signature</u>
Magne	Les arses Caennac	5	
Basca	Les Arses. Caennac - 6 - Poan	6	
Barillet	Terre Rouge Cernac	4	
Chassagnol	Juan Lou Pastre 4 Chassagnol	4	
Clarety	Juan Lou Pastre Clarety	2	
Bru	Juan Lou Pastre	1	
Karsiauskas	Vaienah (Jean Lou Pastre)	2	
Darnis	Juan Lou Pastre	1	

② VANDERLINNOOTE Gerard. Le Segoux 46110 CERENAC  
avis defavorable  
voie communale non adaptee aux poids lourds  
environnement de 2 vehicules impossible

3

Mr et Mme Rigault, propriétaires de 2 gîtes de tourisme, classés 3 étoiles depuis 2014 aux abords de la D20 à Carennac.

- Ce projet d'approfondissement d'une carrière représente une grave menace pour notre activité touristique.
- La gêne du ballet des camions a un impact négatif sur notre quotidien, maison qui tremble à chaque passage de camions et sur le bien-être des locataires que nous accueillons, environ 250 personnes par an.
- Vitesse excessive des poids lourds dans la descente à l'entrée de Carennac : mise en danger pour nos enfants et ceux des locataires, nous accueillons très souvent des familles dans les gîtes.

Reprenons l'étude d'impacts rédigée par SAS Farges matériaux et carrières-Commune de Carennac

- Tourisme et Loisirs :
  - « Les zones touristiques se concentre essentiellement en bordure de Dordogne »
  - FAUX : Sur la D20, vous trouvez nos 2 gîtes (Gîte Les Cardonnieres et Gîte La Cassagne), l'épicerie (nombreux touristes), le parking des visiteurs (D20 à traverser pour se rendre dans le village), une chambre d'hôtes (La petite auberge), prochainement ouverture de 2 autres gîtes (Mr Jacques Boris) et ... une école !! Toutes ces activités sont en limite de la D20 et non en bordure de Dordogne.
    - « Les 1 à 2 campagnes annuelles d'extraction et de concassage seront réalisées, dans la mesure du possible, en dehors de la période estivale »: ce n'est donc pas une certitude !
- Transport/accès :
  - « Une fois sur la D20, les camions se dirigent vers le SUD pour rejoindre les grands axes routiers du secteurs. » (figure 21)
  - « L'impact brut du projet sur le trafic routier sera faible... »
  - FAUX :
    - D'après les points de repères donnés le tableau fourni dans l'étude d'impact, le trafic journalier moyen sur la D20 est plus élevé en direction du nord de Carennac qu'en direction du sud.
    - Les points de repères montrent une progression minime du trafic routier entre juillet 2017 et mai 2018. Il aurait été intéressant de fixer un nouveau point de repère plus récent afin de montrer l'efficacité de la rénovation du pont de Carennac... inauguré le 15/12/18 (6 mois après le dernier comptage)! Ce pont a permis d'augmenter considérablement le trafic des camions dont le tonnage est de plus en plus important, pour les 2 carrières existantes (Flamary et Mte).
    - « La RD20 est un axe adapté pour la circulation des poids lourds. »
  - FAUX :
    - Non respect des limitations de vitesses dans la traversée de Carennac.
    - Chaussée détériorée dans le bourg.

➤ Les objectifs du département du Lot sont de développer :

- o Le tourisme
- o L'économie locale

Aujourd'hui, l'équilibre de ces 2 secteurs d'activité est respecté. Mais demain, l'économie locale, par l'extension répétée des carrières de Carennac (Flamary en 2014, MTE en 2018, carrière FARGES en 2021 et d'autres peut-être dans quelques années), va progressivement nuire au tourisme de Carennac. Ce village risque de perdre son label « les plus beaux villages de France », ce qui provoquera inéluctablement une baisse des visiteurs dans les hébergements touristiques et dans les commerces du village.

④ ~~Vendredi 7 Octobre 2021 → néant~~  
Lundi 18 Octobre 2021

CHALEIX Annie = TD faut absolument souligner que les chauffeurs arrivent dans le village des Cardonniers lieu trop vite et d'où problème de SÉCURITÉ sur Carennac. Epique le 30 à l'heure dès la première maison au panneau de l'entrée du village.

Équipe Dureau

A moter en effet la traversée en vitesse excessive du village d'où il mettre en urgence des mesures de limitation de vitesse, et autres, ou préconiser un aménagement.   
⇒ et les appliquer.

*Dureau*

⑤

⑤ Le 18/10/2021

Autorisation de réouverture d'une troisième carrière sur la commune de Carennac, lieu-dit La Pasquie, dans le cadre de l'enquête publique

Qu'est-ce que Carennac et sa population ont à gagner à la réalisation de ce projet ?  
On voit bien tous les inconvénients dont l'énumération non exhaustive et sans rentrer dans le détail est connue de tous :

- Augmentation de circulation de camions polluants
- Augmentation du bruit, des vibrations
- Génération accrue de poussière
- Dégradation des chaussées et des maisons proches de la carrière et des voies de circulation
- Dangerosité face à des camions circulant sur un réseau routier totalement inadapté à ce type de trafic, de plus en plus gros et ne respectant pas les limitations de vitesse.
- Etc .....

Il n'y aura aucune création d'emploi, aucune indemnité ni participation financière quant aux dégradations occasionnées !

Qu'est-ce que Carennac a à gagner dans ce projet ???

En revanche, on voit clairement ce que l'on peut y perdre.

Car Carennac a une vocation : celle d'un pôle touristique régional aux retombées économiques essentielles, avec une richesse patrimoniale exceptionnelle à préserver, avec des habitants qui ont restauré des maisons, entretenu un bâti, ouvert des gîtes, et se sont battus pour sauvegarder une qualité de vie.

Quand va-t-on être cohérent ?

Quand va-t-on arrêter de privilégier des intérêts privés face aux intérêts des populations ?

Veut-on que Carennac perde ses labels de qualité, veut-on que les habitants qui ont investi dans un habitat de qualité voient la valeur de leurs biens s'effriter ?

On sait que pour avoir les autorisations, on est prêt à n'importe quelles promesses et qu'une fois celles-ci accordées, elles ne sont pas forcément tenues, d'autant que les contrôles sont inexistantes.

Dernier point. On peut s'interroger sur l'effet des carrières sur le réseau hydraulique souterrain et quand on nous parle non pas d'une « extension de carrière », mais d'un « approfondissement » on peut raisonnablement être inquiet !

Françoise et Patrick VIGIER

Le Bourg

46110 Carennac



6  
Olivier GASSMANN

Le BOURG

46110 CARENNAC

CARENNAC, le 18 octobre 2021

Monsieur le Préfet,

Le projet de réouverture de la carrière de la PASQUIE, à CARENNAC, engendrerait de multiples nuisances, contre lesquelles je m'élève.

La conservation de la faune et de la flore locales ne sont garanties en aucune façon, lorsqu'on se réfère au dossier constitué par la Société FARGES, en vue de cette réouverture.

De même, les tirs de mines à prévoir, qui fragilisent et ébranlent déjà dans les circonstances actuelles les murs des maisons mitoyennes et voisines de la carrière, aggraveront la situation de ces logements, construites en pierre sèche.

La poussière soulevée par les tirs de mines et le trafic des camions est déjà plus que perceptible sur les routes du Causse. Qu'en sera-t-il lorsque la carrière de la PASQUIE sera réouverte ?

Le trafic des camions sur le chemin communal des CATAUNES, multiplié par la réouverture de cette carrière, est illégal et non conforme aux directives actuelles, qui spécifient que le trafic d'évacuation des pierres doit se faire sur une route départementale *a minima*.

Le trafic de ces lourds camions sur la RD 20, déjà insupportable dans la situation actuelle, va augmenter les déprédations déjà constatées sur le bitume et l'assise de cette route, consolidée à de multiples reprises (la dernière fois il y a quelques semaines...).

Les camions doivent parcourir une dénivellation de 140 mètres entre la carrière et l'entrée du village de CARENNAC, sur un profil qui avoisine les 8%. Autant dire que leur vitesse à l'entrée du bourg est largement supérieure à 50 km/h.

Ils entrent alors dans une rue qui comporte des habitations, des gîtes, des commerces, un parking pour les touristes (ces derniers sont obligés de traverser la RD 20 entre le parking et les sites touristiques de CARENNAC), la mairie... et une école maternelle ! Il suffit d'assister une seule fois à une sortie de cette école pour comprendre le caractère déjà dramatique de la situation : un car scolaire arrêté dans cette rue à peine suffisante pour le croisement de deux voitures, frôlé par des engins de 40 tonnes, tandis que les mamans des petits enfants doivent se serrer sur un trottoir étroit, à quelques centimètres de ce trafic dangereux et bruyant.

.../...  
1

Le vacarme continué entraîné par ces camions, mesuré à plus de 100 dB lors d'une enquête précédente, sera accru. Et ce, alors que le trafic actuel est d'une centaine de camions par jour, d'après un comptage effectué le 26 juillet 2021... en pleine période de vacances !

La simple observation montre que les camions qui dévalent la RD 20 ne sont jamais ni bâchés, ni rincés, comme l'exige la législation. La situation actuelle ne risque pas de s'améliorer, compte tenu de l'absence quasi-totale d'un point d'eau à la carrière de la PASQUIE.

L'engagement de la Société FARGES, de ne pas faire traverser par les camions les rues de CARENNAC, n'a aucune valeur. Comment cette société pourrait-elle empêcher les transporteurs, fournisseurs de ses clients, de suivre un itinéraire obligé ? Et même si cela était possible, comment un transporteur pourrait-il obliger ses chauffeurs à parcourir un détour de 20 km, plutôt que la ligne droite ?

Le dossier constitué par la Société FARGES élude volontairement le trafic inter-carrières, puisque la carrière de la PASQUIE est appelée à devenir un lieu de négoce. Ce fait est clairement exprimé dans le dossier de la société FARGES. On peut facilement envisager que le trafic des camions sera multiplié de ce fait, et non simplement accru, dans les rues de CARENNAC.

CARENNAC, qui bénéficie du label « Plus Beaux Villages de France », du label « Grand Site Clunisien », du label « Grands Sites d'OCCITANIE ». Ces labels ne sont accordés que sous certaines conditions, en particulier de beauté du site, de calme et de sécurité, qui ne peuvent être remplies si des hordes d'engins de chantier traversent les rues de ce village médiéval.

Enfin, la politique actuelle de relance de l'économie de tourisme sur l'emprise de CAUVALDOR, et soutenue par le Conseil Départemental, ne peut se satisfaire de voir un tel lieu défiguré, pour une carrière qui ne créera même pas un seul emploi... La Société FARGES précise bien en effet dans son dossier qu'elle procédera par soustraction et transfert de personnel depuis son site d'ARGENTAT.

Toutes ces raisons me poussent à vous demander, Monsieur le Préfet, de ne pas autoriser la réouverture et l'agrandissement de la carrière de la PASQUIE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.



Olivier GASSMANN



7

CHARNOY ROUDIL Françoise

Je suis inquiète de la perspective de réouverture de la carrière - Augmentation du trafic avec les nuisances que cela entraîne (bruit, danger, dégradation de la voie publique).

Nous sommes un village classé, le risque de perdre le label est réel avec les conséquences économiques que cela entraînerait.

Nous ne négligeons la perte de valeur des habitations.

8 DISSAC Sarah - Magnagues - 46 Mo CRENNAC

J'exprime une forte inquiétude quant à l'augmentation du nombre de camions de transports de matériaux "carrières" sur la D20.

J'ai une fille qui prend les transports scolaires sur la D20 face à la mairie et je crains chaque matin de la déposer. Les camions sont déjà présents sur la D20 dès 7h40, aux horaires des transports scolaires et ralentissent à vive allure.

Les routes environnant de Pas prie, Jean le Pastre et donc le chemin des Catrounes sont étroits et inadaptés au croisement de ces camions. Je me sur la D20, le croisement de camions sont périlleux à l'entrée, dans Crennac, et à la sortie.

9 Rachel KARCIUSKAS. "Jean le Pastre" - Crennac.

Je suis très proche des 3 carrières et surtout à la limite de la commune MTE.

Ma propriété longe le chemin des Catrounes et les camions me réveillent dès 7h30 le matin.

Outre des lits de mine qui affectent mes maisons le bruit du concasseur avec les vents dominants...

Je suis très affectée dans mon activité touristique.

Une 3<sup>ème</sup> carrière n'est pas acceptable et ce pour 30 ans.

Nous sommes plusieurs voisins riverains (40 permanents et 77 en saison touristique) qui sont presque totalement ignorés.

S.C.

les impacts sont toujours bien minimisés et  
par la suite nous n'avons qu'à subir!

~~et nous~~  
Cette carrière ne se justifie pas car nous  
avons déjà largement assez de matériaux  
aux alentours.

J'espère que nous serons cette fois entendus  
avant que nous devions nous en remettre  
à la DREAL pour défendre nos droits.

R.K.

(10)